

Adresse des citoyens de Colmar (Haut-Rhin), lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens de Colmar (Haut-Rhin), lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 239;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19782_t1_0239_0000_2

Fichier pdf généré le 15/07/2019

ments de la tyrannie ne pouvoient tenir que le langage de la révolte et du crime.

Représentans, vous avés comblé les vœux du peuple, en anéantissant pour jamais le refuge des factieux. Les Jacobins ne seront regrettés que par des hommes immoraux et sanguinaires, qui sous le règne du tyran répandoient partout l'épouvante, persécutoient si lâchement les citoyens, se faisoient une joye barbare des désespoirs et du malheur public. Pour l'honneur de l'humanité et de la nation française, ces hommes trop criminels sont un petit nombre : déjà leur supplice a commencé, il est partout dans leur impuissance de renouveler jamais les scènes d'horreur dont se composent toutes les jouissances des scélérats.

Oui, leur règne infernal a fini ; vous l'avés voulu avec le peuple, dignes représentans ; cette révolution est immuable. C'est à la justice, à l'humanité, compagnes inséparables de la liberté, que les français adressent leurs cultes. C'est à toutes les vertus qu'il appartient d'établir leur bonheur. Nos frères, nos enfans font fuir devant eux les satellites des tyrans : c'est pour la liberté, c'est pour la félicité de tous qu'ils combattent avec tant de courage et de gloire. C'est vous qui dirigés leur marche triomphante, vous avés toute leur confiance, toute la notre.

Continués d'écraser toutes les factions, de poursuivre et de punir les intrigans en tout genre, de défendre la liberté individuelle contre toute les atteintes, de protéger l'agriculture, le commerce et les arts.

Le bonheur du peuple, et ses éternelles actions de grâces, voila la récompense qu'il vous offre.

Vive la liberté ! Vive la justice ! Vive la République une et indivisible ! Vive la Convention nationale !

Suivent 22 signatures.

t

[Les citoyens de Colmar à la Convention nationale, Colmar, le 20 brumaire an III] (26)

Mandataires du peuple souverain,

C'est aux représentans du peuple qu'appartient le droit exclusif de guider la marche du gouvernement, de diriger l'opinion publique vers son véritable but ; toute association particulière qui veut les rivaliser, et former un second pouvoir est coupable d'usurpation criminelle. C'est aux sociétés populaires à se serrer autour de la représentation nationale, à surveiller l'exécution des lois qu'elle a donné au peuple dans sa sagesse.

Voila quels furent toujours nos principes ; surveiller les homes en places, propager l'instruction ; combattre les faux patriotes, prêcher l'amour des lois, donner l'exemple de la confiance, du dévouement dû à nos législateurs. Telle a été jusqu'ici notre conduite, jamais nous

ne cédamus à ces insinuations perfides ; jamais nous ne nous séparions du centre d'unité ; toujours nous eûmes les yeux sur vous, et nous avons volé au devant de vos vœux. Comptés donc sur nous, comptés sur chacun des membres qui composent notre société ; les vrais principes sont invariables comme la Nature ; vous les avés développés dans votre adresse aux français, elle sera la pierre de touche pour baser et diriger notre conduite.

Législateurs, continués vos sublimes fonctions, ravivés les arts et le commerce, que la vertu, sous le nom de laquelle les traitres ont comis tant de forfaits, soit mise à l'ordre du jour et les ennemis de la chose publique disparaîtront, et l'home probe, l'honête patriote recevra le prix de tous ses sacrifices, et le peuple ne sera plus le jouet de quelques vils intrigans, il prendra ce caractère inaccessible aux passions et fluctuations des circonstances. C'est par l'instruction publique que vous opérés cette heureuse réforme. Restés à votre poste jusqu'à la paix, maintenés le gouvernement révolutionnaire, et ne quittés le vaisseau de la République, que lorsqu'il sera heureusement arrivé. Pour nous, nous continuons à donner l'exemple de l'amour aux lois et des preuves de l'attachement sans bornes que nous vous avons voué.

Chacun de nous signe individuellement l'exposé des principes qui sont les notres, et ceux de tous les vrais amis de la liberté.

Salut et fraternité.

Suivent 84 signatures.

u

[Les membres de la société populaire de Port-Fidèle à la Convention nationale, Port-Fidèle, le 9 brumaire an III] (27)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Citoyens représentans,

Dans le moment où quelques sociétés populaires dominées par des intrigans ont osé se dire le souverain, les citoyens présens à celle de Port-Fidèle sentent le besoin de vous faire connaître leurs principes. Nous déclarons ne reconnaître pour souverain que l'universalité des citoyens français et pour sa représentation que la Convention nationale, nous déclarons vouloir vivre libres sous le gouvernement républicain ou mourir en défendant la liberté. Nous demandons aussi nous le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, mais non pas tel que le veulent les Pitt et les Cobourg ; qu'il ne serve plus de prétexte au crime et à l'ambition ; que sur le sol français la terreur ne se retrouve plus que dans l'âme des scélérats qui voudraient faire rétrograder le char triomphant de la Révolution. Ce serait faire injure aux amis de la liberté que d'employer pour les gouverner d'autres moyens que ceux que dicte la justice. Nous demandons,

(26) C 328 (2), pl. 1457, p. 9.

(27) C 328 (2), pl. 1457, p. 8.